

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 7 JUIN 2018**

**Compte-rendu affiché le : 8 juin 2018**

**Date de transmission en Sous-Préfecture : 18 juin 2018**

**N° 18-04-22**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> juin 2018**

**OBJET :**  
**Décisions du Maire –**  
**Information du conseil**  
**municipal.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27**

**Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE**

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Corinne BOICHON – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Muriel ORIOL à Corinne BOICHON – Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Valérie BLANCHARD à Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT – Fabienne MULARD à Svitlana PRESSENSE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180607-18-04-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

Affichage : 08/06/2018



## OBJET DE LA DELIBERATION :

### DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 17 avril 2014, à savoir :

- Décision n° 2018-26 – Convention de mise à disposition de chapiteaux à la FDSEA, du 5 au 7 avril 2018, dans le cadre de l'opération "Ferme en ville", contre une redevance de 300 €.
- Décision n° 2018-27 – Mission de maîtrise d'œuvre confiée à PRAT Pierrick et CAP 2R pour la construction d'un local buvette au stade Benoit Rollès pour les phases ACT/VISA – DET – AOR + OPC, pour un montant de 6 000 € TTC.
- Décision n° 2018-28 – Mandat non exclusif de location confié à GIT IMMOBILIER, pour une durée d'un an, pour la prospection des locataires, la visite du site, la rédaction des baux et l'état des lieux entrant pour les locaux du Pôle des Services (espaces 7 – 8 – 9 et 18).
- Décision n° 2018-29 – Mission SPS confiée à SOCOTEC, pour un montant de 2 613,97 € TTC dans le cadre de la réalisation d'une aire de jeux ;
- Décision n° 2018-30 – Avenant n° 1 au marché de travaux – Lot 2 – de Vitrail de Forez d'un montant de 452 €, portant le total du marché à 17 708,00 €.
- Décision n° 2018-31 – Devis de Vitrail du Forez accepté pour la restauration de vitraux dans la montée d'escalier de l'église d'un montant de 3 604 €.
- Décision n° 2018-32 – Avenant n° 1 au bail des locaux occupés par l'Etat, Avenue Jean Delande, portant le loyer annuel à 15 727 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Décision n° 2018-33 – Convention de mise à disposition gratuite d'un local (salle Deauville) à l'ADAPEI pour une durée de trois ans.
- Décision n° 2018-34 – Contrat de maintenance portes et portails automatiques proposé par Rhône-Alpes Ascenseurs pour une redevance s'élevant à 3 852 € TTC.
- Décision n° 2018-35 – Proposition n° 4381043701 ENEDIS pour raccordement alimentation de la construction située ZA Les Flaches de 1 091,81 € TTC.
- Décision n° 2018-36 – Proposition n° 4381043201 ENEDIS pour raccordement alimentation de la construction située ZA Les Flaches de 1 091,81 € TTC.
- Décision n° 2018-37 – Avenant n° 2 au contrat RC SMACL Assurance pour régularisation 2017 de 5 102,58 € TTC.
- Décision n° 2018-38 – Convention de mise à disposition gratuite de locaux à l'OMS dans le cadre de l'Été Sport 2018, du 9 au 31 juillet 2018.
- Décision n° 2018-39 – Convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un tènement immobilier bâti, situé 4 Chemin du Vervale, à Monsieur Pierre-Jean LERISSEL et Madame Mathilde SEBILLE, à compter du 2 mai 2018, moyennant une indemnité d'occupation de 500 euros par mois avec dispense les trois premiers mois.
- Décision n° 2018-40 – Mission de maîtrise d'œuvre confiée au BET GOUILLOUD pour le remplacement du système de chauffage de l'église d'un montant de 8 280 € TTC.
- Décision n° 2018-41 – Contrat de cession du spectacle LEMONFLY proposé par l'association LA CHOUETTE CELTIQUE, le 20 juillet 2018, d'un montant de 1 400 €.
- Décision n° 2018-42 – Contrat de cession du spectacle PEYO proposé par l'association BEARD RECORDS, le 1<sup>er</sup> juin 2018, d'un montant de 800 €.
- Décision n° 2018-43 – Convention entre la Commune, Badoit, Not'en Bulles et l'école de musique pour la Musique qui pétille, du 2 au 11 juin 2018.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180607-18-04-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

Affichage : 08/06/2018

- Décision n° 2018-44 – Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition gratuite de locaux et parcelles de terrain à l'association Pétanque du Parc.
- Décision n° 2018-45 – Convention de mise à disposition de salle à l'Hippodrome à “La France en courant” pour la 9<sup>ème</sup> étape, du 22 juillet au 23 juillet 2018.
- Décision n° 2018-46 - Construction d'un local de rangement / buvette au stade Benoît Rollès – Marchés de travaux :
  - Lot 1 – Terrassement Maçonnerie Enduit de façade - SAS FAVIER : 37 566,58 € TTC
  - Lot 2 – Charpente Couverture – MONTET Frères SARL : 22 403,03 € TTC
  - Lot 3 – Menuiseries extérieures et intérieures – CT Menuiserie 42 : 20 457,61 € TTC
- Décision n° 2018-47 – Convention de mise à disposition gratuite d'un local à l'association La Gaule Baldomérianne (bureau Badoit) le dernier mercredi de chaque mois, de 18h à 22h, pour une durée de trois ans.
- Décision n° 2018-48 – Avenant de GROUPAMA pour régularisation 2017 Assurance Dommages aux Biens de – 883.63 €.
- Décision n° 2018-49 – Modification de la régie de recettes des cantines scolaires et services périscolaires en régie de recettes et d'avances des cantines scolaires et des services périscolaires.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 15 juin 2018.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20180607-18-04-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2018

Affichage : 08/06/2018